

DATE DE LA REUNION : 06/05/2021	LIEU : Mairie Cornillon	REDACTEUR : VINCENT PERLBARG
OBJET : COMITE TERRITORIAL DU PAYS DE REMUZAT		

MEMBRES DE LA COMMISSION							
NOM Prénom	COMMUNE	FONCTION	C	P	A	Exc	DIFF.
ALIU Serge	LEMPES	Conseiller suppleant	X				X
BARTHEYE Christian	MONTREAL LES SOURCES	Conseiller titulaire / Maire	X				X
BAS Claude	VERCLAUSE	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
CIRER-METHEL Pascal	LA CHARCE	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
CONIL Denis	CORNILLON SUR L'OULE	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
CUVELARD Bruno	REMUZAT	Conseiller suppleant	X				X
DUC Brigitte	LEMPES	Conseiller titulaire / Maire	X				X
FORSANS Jean-Louis	CORNILLON SUR L'OULE	Conseiller suppleant	X	X			X
GARNERO Sylvie	MONTFERRAND LA FARE	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
GIRARD Isabelle	SAINT MAY	Conseiller suppleant	X	X			X
GIREN Didier	ROUSSIEUX	Conseiller titulaire / Maire	X				X
GRONCHI Yoann	CORNILLAC	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
HARO Laurent	LA CHARCE	Conseiller suppleant	X	X			X
KISSELER Aurélien	MONTFERRAND LA FARE	Conseiller suppleant	X				X
LABROT Alain	SAINT MAY	Conseiller titulaire	X	X			X
LAFFITTE Didier	MONTREAL LES SOURCES	Conseiller suppleant	X				X
MALLIE Dominique	PELONNE	Conseiller suppleant	X				X
MARCELLIN-LONG Vincent	CORNILLAC	Conseiller suppleant	X				X
MORIN Gilbert	POMMEROL	Conseiller titulaire / Maire	X				X
MORIN Joël	POMMEROL	Conseiller suppleant	X				X
NELH Gérard	VILLEPERDRIX	Conseiller suppleant	X	X			X

NICOLAS Christiane	VERCLAUSE	Conseiller suppléant	X				X
NIVON Jacques	VILLEPERDRIX	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
QUARLIN Mireille	PELONNE	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
ROCHAS Yannis	CORNILON	Adjoint		X			X
ROCHE Nicolas	CHAUVAC LAUX MONTAUX	Conseiller suppléant	X				X
ROUSTAN Sébastien	CHAUVAC LAUX MONTAUX	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
SALIN Olivier	REMUZAT	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
VOLLE Christiane	ROUSSIEUX	Conseiller suppléant	X				X

MEMBRES DU BUREAU

NOM Prénom	COMMUNE	FONCTION	C	P	A	Exc	DIFF.
AICARDI Louis	PLAISANS	Bureau					X
BAS Claude	VERCLAUSE	CP/CExe/Bureau	X	X			X
BERNARD Sébastien	BUIS LES BARONNIES	CP/CExe/Bureau					X
CAHN Philippe	CHATEAUNEUF DE BORDETTE	Bureau					X
COMBES Pierre	NYONS	Bureau					X
CORNILLAC Christian	MIRABEL AUX BARONNIES	C.Exe/Bureau					X
DAYRE Thierry	NYONS	Président					X
DECONINCK Stéphane	MONTAULIEU	C.Exe/Bureau	X	X			X
FERNANDES José	BESIGNAN	Bureau					X
FRACHINOUS Alain	SEDERON	Bureau					X
GARCIA Jean	SAINT MAURICE SUR EYGUES	C.Exe/Bureau					X
GILLET Didier	MONTBRUN LES BAINS	Bureau					X
GIREN Didier	PELONNE	Bureau	X	X			X
GREGOIRE Michel	LA ROCHE SUR LE BUIS	CP/CExe/Bureau					X
GRONCHI Yoann	CORNILLAC	Bureau	X	X			X
LAGET Jean-Michel	CHAUDEBONNE	C.Exe/Bureau					X
LAURENT Marie-Christine	NYONS	Bureau					X

MACIPE Nadia	NYONS	C.Exe/Bureau					X
MONIER Marie-Pierre	VINSOBRES	Bureau					X
MONPEYSSSEN Jean-Jacques	NYONS	C.Exe/Bureau					X
NICOLAS Alain	VERS SUR MEOUGE	CP/CExe/Bureau					X
NIVON Jacques	VILLEPERDRIX	Bureau	X	X			X
PEYRON Roland	MONTAUBAN SUR L'OUVEZE	C.Exe/Bureau					X
PEZ Gérard	VERCOIRAN	Bureau					X
RANCON Nadège	SAINTE JALLE	Bureau					X
RICHARD Éric	AUBRES	CP/CExe/Bureau					X
ROCHAS Pascale	BUIS LES BARONNIES	C.Exe/Bureau					X
ROUSSELLE Didier	NYONS	Bureau					X
ROUX Serge	PIEGON	Bureau					X
RUYSSCHAERT Christelle	SAINT SAUVEUR GOUVERNET	C.Exe/Bureau	X	X			X
SALIN Olivier	REMUZAT	C.Exe/Bureau	X	X			X
TACUSSEL Odile	MEVOUILLON	Bureau					X
THIRIOT Christian	BEAUVOISIN	Bureau					X

C : Convoqué ; P : Présent ; A : Absent ; Exc : Excusé ; Diff : Diffusion pour information

Étaient également présents : Laurent GROSSON, Responsable des services techniques de la CCBDP ; Nicolas KRUGLER, Directeur Général des Services de la CCBDP ; Vincent PERLBARG, Directeur du Développement Territorial de la CCBDP,

ORDRE DU JOUR :

- Présentation des dispositifs financiers « Espace valléen » et Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)
- Schéma des Mobilités et schéma directeur cyclable : Informations générales
- Voirie : Programme 2021
- APN : point sur les projets en cours
- Mutualisation : Point DECI & questionnaire
- PLUi : Point d'information sur le transfert de compétence

Questions diverses

NB : Le support de réunion est joint en annexe.

C. BAS, Vice-Président territorial remercie les présents de s'être réunis ce jour, dans la Mairie de CORNILLON / L'OULE. Il souligne qu'il s'agit du 1^{er} comité de l'année 2021 et qu'il a bien conscience qu'il faudrait en organiser davantage pour répondre aux attentes des élus locaux. Il réfléchit actuellement à réunir les élus sous une autre forme en complément des comités territoriaux de la CCBDP.

En préambule, il informe les élus présents que la CCBDP doit former la Commission d'Appel d'Offre (CAO). Après quelques échanges, 2 représentants du territoire sont proposés :

- TITULAIRE : Jacques NIVON
- SUPPLEANT : Olivier SALIN

Les présents valident les candidatures qui seront soumises au conseil communautaire.

Il remercie Stéphane DECONINCK, Vice-Président en charge de la voirie et d'ADN et Chrystelle RUYSSCHAERT, Vice-Présidente en charge des documents de planification (SCOT, PCAET, PLUi) et des questions de mobilité, d'être présents pour évoquer les sujets à enjeux. Il remercie également l'ensemble des agents présents de s'être mobilisés pour ce comité.

C. BAS, donne la parole à V. PERLBARG en charge de l'animation des comités.

1/ Présentation des dispositifs financiers « Espace valléen » et Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)

1.1 / « Espace valléen » coordonné par le PNR des Baronnies-Provençales.

V. PERLBARG informe qu'à la demande du PNR, la CCBDP relais l'information aux communes via les comités territoriaux.

« Le programme « **espace valléen** » est un dispositif de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) et du Programme Opérationnel Interrégional Alpin (POIA-FEDER) visant à favoriser **l'émergence d'une offre quatre saisons innovante, diversifiée et durable à partir de la valorisation des patrimoines naturels et culturels**, sur un territoire dont le périmètre est cohérent physiquement, économiquement et socialement. »

Le nouveau programme pour les années 2021-2027 suit la précédente génération (2015 – 2020). Une information a été envoyée aux communes le 25 mars 2021 par le PNR.

Le dispositif se caractérise principalement par les éléments suivants :

- **Montant maximum du programme** : 5 millions d'euros,
- **Financement de 20 à 25 opérations**
Financement de l'Europe (FEDER), de l'Etat (FNADT et autres fonds), des Régions AURA et SUD et des Départements
- **Eligibilité** : Communes (adhérentes et non adhérentes au PNR), Associations, EPCI,
- **Clause de revoyure annuel**
- **Taux pouvant atteindre 80 %**. Le plafond n'est pas connu à ce jour.

Concernant le calendrier, les fiches actions sont à transmettre au PNR d'ici le 17 mai pour une clôture de la candidature au 17 juin.

Ces fiches action à ce stade nécessitent un descriptif et un estimatif financier (sans devis pour le moment)

Pour plus d'information, :

Contact relais technique CCBDP : Richard LAMY (ligne directe : 04 75 26 98 88 - Portable : 06 45 34 14 10 r.lamy@cc-bdp.fr)

Contact Gestionnaire du programme PNR : Agathe CAZE : 04 58 17 37 52 ; acaze@baronnies-provencales.fr

1.2/ Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)- 2021-2026

C. BAS, informe qu'il s'agit d'un dispositif intégré au « Plan France relance » qui injecte 100 milliards d'euros dans l'économie française pour répondre aux conséquences de la crise économique liée à la Covid-19, mais aussi « préparer la France de 2030 » Le CRTE est la déclinaison territoriale du « Plan France Relance », pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologiques, démographique, numérique, économique dans les territoires.

C'est un contrat qui **intègre les dispositifs territorialisés d'accompagnement de l'État** à destination des collectivités territoriales comme le **Contrat de Ruralité ou Petite Ville de Demain** dont les Communes de Buis et de Nyons sont lauréats etc.

-Le CRTE s'appuie:

=> **sur un projet de territoire à bâtir, consolider et finaliser pour la CCBDP**

=> **la transition écologique et la cohésion territoriale forment la colonne vertébrale de ce contrat**

Il est programmé pour 6 ans avec une déclinaison annuelle 2021-2026 (maquette financière annuelle). L'enveloppe financière est non connue à ce jour

La Préfecture de la Drôme a choisi d'élaborer ces CRTE à l'échelle des EPCI.

La CCBDP sera donc la collectivité signataire du CRTE avec l'Etat

Pour l'élaboration du projet de territoire, la CCBDP travaille actuellement à établir une méthodologie qui intégrera, entre autres, l'expression des élus notamment via la conférence des Maires. Pour ce faire, l'ANCT, propose, via une convention, de mettre à disposition un **bureau d'étude** pour aider la CCBDP à mener à bien la contractualisation du CRTE et l'élaboration du projet de territoire.

A ce stade, la CCBDP ne dispose pas encore de tous les éléments. Les élus de la commission permanente sont en attente de complément d'information de la part de l'Etat et de l'ANCT.

C BARTEYHE souhaite des compléments d'information sur la méthodologie, les lieux de réunion, l'échelle géographique de travail de travail, les axes de travail (écologie, tourisme, mobilité, emplois, attractivité des jeunes actifs etc.). Il faudra être accompagné d'un spécialiste extérieur spécialisé du monde rural qui nous éclaire objectivement sur les freins au développement, propose des solutions sur nos problèmes démographiques, d'emplois, la zéro artificialisation des sols / les freins au développement de l'urbanisme etc.

Un échange s'ouvre sur la méthodologie de la concertation des élus pour la construction du projet de territoire.

N. KRUGLER, DGS de la CCBDP complète en précisant que l'ANCT propose désormais d'accompagner les intercommunalités dans la structuration d'un projet de territoire. Nous allons être aider en termes de méthodologie avec des conseils et des retours d'expérience pour construire un projet partagé commune-CCBDP. Il faudra que celui-ci nous aide à structurer vos idées et fasse apparaître la complémentarité des compétences. La complémentarité doit également être entre les dispositifs financiers. Par exemple, le dispositif petite ville de demain sur Nyons, doit rayonner aux services des habitants du Pays de Rémuzat et trouver son équilibre avec le contrat de ruralité ou autres dispositifs plus adaptés aux besoins des petites communes (Soutiens du Département, de la Région etc.).

Enfin, le nouvel outil qui va être mis en place sur le territoire de la CCBDP ; « La conférence des Maires », sera un lieu de travail pour la construction de ce projet de territoire.

Il faut que les élus se sentent contributeurs d'un travail de co-production CCBDP-Commune.

Les élus veulent être associés via les comités territoriaux, la conférence des Maires ou autre commission spécifique à l'élaboration du projet de territoire.

A. LABROT souhaite savoir quels sont les acteurs qui vont décider de l'éligibilité des projets ?

N. KRUGLER précise que le projet de territoire va donner des axes de développement dans lesquels les projets devront s'intégrer, mais à ce stade nous n'avons pas plus d'information.

Toutefois, il convient de rappeler qu'il ne faut pas attendre que le CRTE soit bouclé pour construire les projets. Actuellement, il y a beaucoup d'argent avec France Relance et il faut en profiter. Les techniciens de la CCBDP Richard LAMY et Cécilia LAURENT sont à votre disposition pour optimiser vos plans de financement. Faites remonter vos projets à Claude BAS.

Didier GIREN précise que si le travail de concertation doit se faire via les comités territoriaux, il faudra en faire tous les mois de l'année 2022.

C RUYSCHAERT souligne que le projet de territoire sera aussi essentiel pour le SCOT et toutes les commissions.

2/ Schéma des mobilités et schéma directeur cyclable (2021-2022) et Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

C. RUYSSCHAERT, Vice-Présidente en charge de la commission A, rappelle que l'objectif des schémas lancés par la CCBDP, en parallèle du PCAET, est de définir une stratégie permettant de répondre aux problématiques de déplacement dans la CCBDP et avec les territoires voisins. A la suite de ce travail, des actions seront déterminées.

Actuellement, la Région est compétente en termes de mobilité et ces éléments nous permettront de négocier avec eux les services de demain dans une convention de partenariat.

Le schéma de mobilité en lien avec le PCAET est articulé en 3 phases :

Actuellement, la phase 1 avec le bureau d'étude VIZEA a démarré. Un diagnostic est en cours d'élaboration intégrant comme la réglementation le précise, une phase de concertation.

Celle-ci se base sur la :

- => Création d'un panel d'utilisateurs
- => Cartographie interactive et participative

La CCBDP a fait parvenir, le 28/04/2021, un courrier aux élus communaux les invitant à participer à cette démarche.

D'autre part, en complément de l'étude, la CCBDP met en œuvre une animation sur l'écomobilité, lors de la Foire Bio à Nyons les 3 et 4 juillet 2021 et développe un projet pour l'automne de service de prêt de Vélo à Assistance Electrique temporaire. Celui-ci permettrait un prêt gratuit auprès des habitants, sur une durée courte à déterminer, en partenariat avec 4 loueurs du territoire (2 à Nyons, 1 à Buis les Baronnies, 1 à Montbrun les Bains)

Concernant le Plan Climat Air Energie territorial (PCAET), pour mémoire, il convient de rappeler que c'est un document de planification obligatoire et réglementaire qui :

- Concerne l'ensemble des habitants (particuliers, entreprises, associations, communes, CCBDP etc.)
- Vise à mettre en œuvre des actions concrètes pour lutter contre le changement climatique

Actuellement, le diagnostic est finalisé et validé par le COPIL (16/02/2021). Il sera envoyé aux communes.

La phase 2 démarre également par une concertation organisée en rondes de table en 8 thématiques sur 2 jours. Les élus sont invités à participer tout comme le grand public. Une démarche de communication a été faite dans ce sens.

1^{er} vague : le 25 mai 2021 à la CCBDP (Nyons)

2^{ème} vague : le 26 mai 2021 à la Palun (Buis les Baronnies)

Voici les 8 thématiques :



D. GIREN s'interroge sur la capacité de l'interco et du territoire à financer les projets de mobilité ou ceux du PCAET. Il craint que le fruit de ce travail reste à l'état d'idée.

C. RUYSSCHAERT n'a pas d'éléments de réponse car les projets ne sont pas connus. Nous n'en sommes pas à ce stade. En tout cas, cette démarche doit structurer les futures politiques publiques.

3/ PLUi - Transfert de compétence :

C. RUYSSCHAERT profite de sa présence pour rappeler que, la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire **reporte au 1er juillet 2021 le transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité** en l'absence d'opposition d'une minorité de communes.

La loi ALUR avait fixé un transfert de la compétence PLU au 1er janvier 2021, sauf si plusieurs communes s'y opposaient dans les 3 mois précédents cette date. L'article 7 de la loi prorogeant l'état d'urgence fixe une nouvelle échéance pour ce transfert au **1^{er} juillet 2021**.

Les communes membres de l'intercommunalité peuvent décider de s'y opposer en prenant une délibération en ce sens dans les 3 mois précédent cette date, c'est-à-dire **entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021**.

Les communes qui ont déjà délibéré pour refuser le transfert au 1^{er} janvier 2021 **sont invitées à renouveler leur décision dans le délai imparti**. En l'état, la CCBDP n'est pas prête pour prendre cette compétence au 1^{er} juillet 2021 même si les élus le souhaitaient. Toutefois, si cela répond à une volonté, l'intercommunalité peut sur ce mandat travailler à structurer la réflexion.

D. GIREN comprend que la CCBDP ne soit pas prête mais il faut qu'elle s'engage par écrit (délibération) à lancer la réflexion sur ce mandat. Il faut tous les éléments de positionnement avant les prochaines élections.

4 / Voirie :

S. DECONNINCK présente le fonctionnement du service Voirie intégré à la Direction des Services Techniques sous la responsabilité de Laurent GROSSON, nouvellement arrivé dans l'équipe de la CCBDP.

Le service Voirie est actuellement composé de trois personnes :

M. Franck Millet	Responsable
M. Jean-Pierre Zebbar	Technicien (départ à la retraite prévue en milieu d'année)
M. Frédéric Perroud	Technicien (en tuilage avec Jean-Pierre Zebbar)

En complément de l'organisation administrative, deux Moe (Maître d'Œuvre) interviennent sur les territoires :

Pays de Buis	M.G. Concept Ingénierie	M. Sylvain Gruzza
Hautes Baronnies	Sud Assistance Voirie	M. Richaud Roland

Les deux Moe ont été retenus suite à une consultation réalisée en début d'année 2021 pour une durée d'une année ferme.

Le choix de lancer la consultation sur une seule année est dictée par une volonté de ne pas être engagé sur un moyen /long terme avec des prestataires extérieurs dans une organisation du service qui peut encore évoluer.

Concernant le budget 2021, suite au débat d'orientation budgétaire (DOB) du 30 mars dernier, le budget 2021 de la CC-BDP a été adopté en Conseil Communautaire le 13 avril 2021.

Le budget global 2021 s'élève à 1 626 784,65 € dont :

- Dotation Département : 866 407,00 € *
- CC-BDP : 493 519,90 €
- FC TVA : 266 857,75 €

* Sous couvert d'une re-version des communes à hauteur de 100%. Le reversement moyen des communes est de l'ordre de 85% sur les 4 dernières années.

L'objectif du Président est que le niveau de l'abondement puisse sur 2 ans, d'ici 2022, revenir au niveau qu'il était avant le COVID et son impact financier.

A l'échelle du territoire, le budget prévisionnel global 2021 s'élève à 471 832,42 € dont ;

Dotation Département :	176 589,00 € *
CC-BDP :	57 483,56 €*
FC TVA :	45 931,94 € *

Sous couvert d'une reversion des communes à hauteur de 100%.

S. DECONNINCK rappelle que les communes qui ont reversé leur dotation départementale ont la possibilité de cumuler les enveloppes financières sur 2 à 3 ans afin de faire des travaux plus importants en une fois.

D'autre part, il est à noter que la structuration des nouveaux marchés en 3 lots a permis d'apporter plus d'équité territoriale dans les prix, notamment pour les communes de la CCBDP les plus éloignées de la vallée du Rhône qui souffraient des coûts de déplacement.

Les communes sont invitées à délibérer et reverser rapidement la dotation départementale afin d'offrir de la visibilité à la CCBDP pour la valorisation de l'abondement et l'organisation des travaux.

Concernant le planning de travaux, les entreprises sont en attente pour démarrer.

Il reste à finaliser les devis de travaux, mettre en œuvre les conventions concordantes si besoin et réaliser les bons de commandes. Les travaux devraient débuter d'ici juin pour se terminer avant la fin de l'année 2021. Un planning détaillé qui sera travaillé avec les Mairies sera adressé à chaque commune dans les meilleurs délais.

C. BARTHEYE souhaite savoir comment les montants 2021 sont calculés ?

S. DECONNINCK précise que la règle de calcul n'a pas changé. L'objectif est d'arriver en 2 ans, pour 2022, à retrouver le niveau d'abondement de la CCBDP hors contexte COVID. Toutefois, il faut rappeler que le budget de la compétence dépend entièrement de la politique de financement du Département.

J. NIVON voudrait savoir sur quoi ont travaillé les élus de la commission H ?

Il manque selon ses calculs 76 000 € d'investissement en 2021 soit 1% du budget. La taxe de séjour 2022 a été supérieure à la prévision et on aurait pu tout récupérer dès 2021 et faire travailler nos entreprises normalement.

5/ Aménagements et Activités de Pleine Nature : Projets 2021

5.1 : Structuration des itinéraires équestres

V. PERLBARG rappelle pour mémoire que la CCBDP a lancé en 2019 une démarche visant à évaluer l'état des lieux du terrain et a initié une concertation avec les acteurs de la filière « Tourisme Équestre »

Pour 2021, la CCBDP a relancé en partenariat avec la Drôme à Cheval et le PNR des Baronnies Provençales sur ce projet selon un calendrier en plusieurs étapes :

- Janvier - Février 2021 : Animation du groupe de travail
- Février 2021 : Validation des itinéraires et des hébergeurs
- Février à août 2021 : Pérennisation foncière
- Juin 2021 : Convention cadre CCBDP-DaC
- Hiver 2022 : Travaux d'aménagement
- 2022 : Stratégie Touristique

L'objectif est de mettre en place 4 boucles locales dédiées à l'itinérance. (1 sur chaque territoire) Celle de Rémuzat doit être opérationnelle pour début 2022 afin d'accueillir un événement d'itinérance organisé par la Drôme à cheval.

5.2 : Création du panneau espace partagé

La CCBDP a créé des panneaux dédiés à informer les pratiquants du respect essentiel des autres usagers du milieu rural. Ce panneau en Français et en Anglais a pour objectif de limiter le risque de conflit d'usage.

Ce travail a été fait en associant les partenaires de la CCBDP (ADEM, FFCT, Département, FFRP, Fédération Départementale des chasseurs, Office de Tourisme communautaire, Drôme à Cheval, PNR des Baronnies-provençales)

Ce travail est né d'une réflexion avec les Maires de St May et de Rémuzat lors de la résolution d'un conflit d'usage sur la boucle du rocher du Caire.

5.3 : Projet de création de Vélo Route Voie Verte (VRVV) et Voies Douces (VD)

V. PERLBARG rappelle que la CCBDP travaille sur le projet de création de plusieurs itinéraires :

- **Deux tronçons de VRVV supra communautaires :**

VRVV N°1 - La connexion locale au développement de la Véloroute de l'Ouveze, tronçon reliant Buis-les Baronnies à Pierrelongue (en limites administratives de Mollans/Ouveze),

VRVV N°2 - La connexion locale à la Via-Rhône, tronçon reliant Nyons à Venterol (carrefour de Novézan) par l'ancienne voie ferrée.

- **Trois potentielles Voies douces (typées vélo à assistance électrique) :**

La CCBDP entend par voie douce, un itinéraire court, non structurant à l'échelle du réseau national AF3V, et ne répondant pas au cahier des charges de préconisation des VRVV principalement en termes de dénivelé.

Voie douce N°1 - Rémuzat – Cornillon/l'Oule (plan d'eau) via la RD61 B

Voie douce N°2 - Séderon – Villefranche le Château reliant les 2 villages disposant des atterrissages « parapente » de la montagne de Bergies par les Rieux au nord et le Manens au sud du col.

Voie douce N°3 - Montbrun-les-Bains sur la base d'un itinéraire pédestre familial existant, la boucle de la Fayette face au village

2 marchés seront mis en place :

A ce jour, la consultation pour le marché de **maitrise d'œuvre** (définition, chiffrage des projets et accompagnement pour le marché de travaux) a démarré le 25.03.2021 et le rapport d'analyse a été fait le 23.04.2021. Il en ressort un échec de la consultation du fait de la période de confinement brutale. Le marché a été déclaré sans suite.

Dans ce cadre, la CCBDP a lancé une nouvelle consultation dont la remise des offres est prévue le 4 juin 2021.

La consultation pour les marchés de travaux est prévue pour octobre 2021 avec un objectif de lancement des travaux pour janvier 2022 et une livraison pour octobre 2022.

6/ Mutualisation : Point DECI & questionnaire

6.1. DECI : Concernant le suivi de la mise en œuvre des études dans le cadre de la mission de coordination de la CCBDP. Voici un point d'étape :

1. Phase « Entretien avec les communes » => collecte des données : effectué
2. Traitement et mise à jour des bases de données effectué
(*carte des étages, définition des habitats, ERP, fermes isolées etc.*)
3. Analyse du risque : en cours
4. Evaluation des enjeux sur la qualité des réseaux d'eau potable : en cours
5. Essais sur poteau => Commencement dans les communes disposant de réseau en bon état d'ici fin mai (avec les mairies)
=> Sur les communes dont le réseau est à plus risque, les tests seront en juin quand l'analyse des risques sera finalisée.

La question d'une décharge du BE est toujours à l'étude

La réunion territorialisée intermédiaire pour le suivi des études est programmée le 24 juin à 9h00 à Nyons, à la CCBDP.

Enfin, il est à noter que la CCBDP à envoyer un courrier au Préfet de la Drôme afin de le sensibiliser aux demandes de subvention DETR que feront les communes en janvier 2022.

5.2. Enquête mutualisation :

Les élus de la commission F ont travaillé sur une enquête visant à évaluer les besoins des communes dans le domaine de la mutualisation :

Le questionnaire a été envoyé aux communes le 29 mars, avec une date limite de réponse fixée au 30 avril laissant ainsi un mois pour répondre. 2 rappels ont été effectués depuis et la date limite a été reportée au 25 mai (2 mois d'échéance).

1/ Bilan de participation à l'enquête => 29 communes / 67 communes de la CCBDP

- Pays de Buis-les-Baronnies : 9
- Val d'Eygues : 10
- Pays de Rémuzat : 7
- Hautes-Baronnies : 3

2/ Formations mutualisées pour les agents communaux :

- Pays de Buis-les-Baronnies : 2
- Val d'Eygues : 7
- Pays de Rémuzat : 0
- Hautes-Baronnies : 0

La CCBDP va renvoyer une dernière fois le questionnaire aux Mairies. Les élus de la commission F se réuniront le 17 juin et travailleront sur le traitement. L'objectif est de hiérarchiser les axes de travail pour le mandat.

Les élus sont invités à renseigner le questionnaire en ligne. Les élus de la commission F ont besoin que la démarche soit structurée pour analyser et programmer les actions prioritaires.

N. KRUGLER informe également que la CCBDP, travaille dans le cadre du développement territorial, sur une convention avec l'Agence de l'eau ouvrant des droits aux communes classées en Zone de Revitalisation Rurale. C'est le cas des 67 communes de la CCBDP. Cette solidarité s'exerce prioritairement via des contrats pluriannuels avec et à l'échelle des EPCI à fiscalité propre.

Pour l'assainissement, cette solidarité rurale intervient dans le cadre de :

- la remise en état et le renouvellement des ouvrages d'assainissement vétustes : réseaux (hors extension), postes de relèvement, outils de pilotage (SIG, inventaire, études que diverses de structuration), stations d'épuration < 15 000 EH non conformes équipement et performance y compris filière boues (hors extension pour pollution nouvelle), mise en place de l'autosurveillance
- le soutien aux services d'assistance technique (gestion de l'assainissement collectif) aux communes rurales ainsi que les missions transversales conduites par les services départementaux.

Pour l'eau potable, cette solidarité intervient dans le cadre de :

- la remise en état et le renouvellement des ouvrages vétustes, la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable : tous travaux de protection des points de prélèvement AEP (DUP hors démarche administrative et hors assainissement non collectif), tous travaux de production d'eau potable (hors usine de traitement) et de distribution d'eau potable (hors défense incendie, fourniture, pose et télérelève des compteurs individuels) ;
- le soutien aux services d'assistance technique aux communes rurales ainsi que les missions transversales conduites par les services départementaux.

L'avantage de cette contractualisation est de garantir aux communes signataires la disponibilité des crédits pour le financement des travaux sur une durée pluriannuelle. A défaut de ce contrat, les demandes des communes seront traitées annuellement sans garantie de la disponibilité des crédits d'une année sur l'autre.

Pour mettre en œuvre cette démarche, la CCBDP a envoyé le 20 avril, un courrier aux communes visant à évaluer l'intérêt des élus pour cette démarche.

Dans un second temps, avec les communes intéressées, il pourra être envisagé de dresser un état des lieux des besoins sur les thématiques en eau potable et en assainissement, notamment par le recours d'une prestation mutualisée par exemple.

Questions diverses :

Fonctionnement de la gouvernance : Un échange a été ouvert sur le fonctionnement général de la collectivité et la place laissée à l'expression des élus locaux dans la gouvernance de la CCBDP.

D. GIREN évoque que les élus n'ont pas le sentiment de participer à la vie de l'intercommunalité. Il constate un manque de lieu de débat pour travailler. Les comités territoriaux sont trop centrés sur de l'information et pas assez sur du débat autour des actions de la CCBDP. Certaines commissions ne se réunissent pas où après le vote en conseil.

M. QUARLIN, Maire de Pelonne, se sent inutile en conseil communautaire. On ne maîtrise pas les sujets sur lesquels on vote.

C. RUYSSCHAERT invite à s'exprimer en conseil même si effectivement ce n'est pas facile.

J. NIVON souhaite faire remarquer que de nombreuses commissions dont les enjeux sont majeurs comme la voirie ou les déchets ne se réunissent jamais. Ce qui est inacceptable. Si la gouvernance intègre des commissions d'élus, il faut assumer et elles doivent se réunir. Il faut leur donner du sens.

Les comités doivent être des lieux de débats plus que des lieux d'information.

Enfin, il faudrait donner plus de pouvoir au bureau pour délibérer sur les décisions de gestion quotidienne et libérer du temps en conseil pour débattre de ce qui aurait été travaillé en amont dans les commissions. Il faut que les élus retrouvent leur place d'élus.

Déploiement de la fibre optique par le syndicat ADN.

D GIREN ne souhaite pas signer la convention cadre définissant la répartition des missions CCBDP / commune car elle stipule que le calendrier est défini par le syndicat ADN.

Selon lui, c'est la CCBDP qui définit le calendrier de déploiement via ses élus au comité syndical.

Un débat s'ouvre sur ce point. Il est proposé qu'à la suite de l'ensemble des comités, la CCBDP écrive à la Présidente d'ADN pour demander les raisons qui ont justifié le nouveau planning et qu'elle s'engage à ce que les petites communes des Baronnies ne soient pas les oubliés en fin de programme.

L. HARO attend de Claude BAS un bilan sur ce dossier lorsque la Présidente aura répondu.

Maison France Service :

D. GIREN remercie la CCBDP pour la mission de coordination qui a été menée. Il attend des engagements par convention sur les participations financières.

J. NIVON note qu'il n'y a pas eu de débat sur la compétence MFS ou sur ce travail en conseil alors que l'on constate que ce service est essentiel pour les populations rurales. Certaines communes participent au financement et d'autres non, mais toutes en bénéficient.

SYNTHESE :

- **Dispositifs financiers « Espace valléen »** : Les élus sont invités à contacter le PNR, coordonnateur, pour déposer des projets
 - **Dispositifs financiers « Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)- 2021-2026 »** : Les élus sont en attente de pouvoir participer concrètement à l'élaboration du projet de territoire.
 - **Schéma des mobilités et schéma directeur cyclable (2021-2022) et Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** : Les élus présents prennent note des démarches en cours et de la phase de concertation réglementaire du PCET à laquelle ils peuvent participer, les 25 et 26 mai.
 - **Voirie : Programme 2021** : Les communes sont invitées à délibérer et reverser rapidement la dotation départementale afin d'offrir de la visibilité à la CCBDP pour la valorisation de l'abondement et l'organisation des travaux, selon les 3 lots présentés. Les élus auraient souhaité de la commission se réunisse pour travailler sur le programme 2021.
 - **Mutualisation : Point DECI & questionnaire d'évaluation des besoins** : Les communes du territoire concernées par la démarche des études DECI seront conviées pour la réunion intermédiaire qui aura lieu 24 juin à 14h00 à la Buis-les-Baronnies salle des pompiers
Concernant l'enquête visant à évaluer les besoins des communes en termes de mutualisation pour programmer les actions de co-production du mandat, la date de limite de réponse a été reportée au 25 mai pour un traitement par la commission le 17 juin. A la demande des élus présents le lien vers l'enquête va être à nouveau envoyé aux communes.
 - **Assainissement et solidarité en faveur des collectivités situées en zone de revitalisation rurale (ZRR) (convention CCBDP – Agence de l'eau)** : Les élus sont invités rapidement à répondre au courrier de la CCBDP envoyé le 20 avril, visant à évaluer l'intérêt des communes pour cette démarche en faveur d'un soutien financier spécifique de l'Agence de l'eau pour les communes en ZRR.
 - **PLUi – transfert de compétence** : Les élus comprennent que la CCBDP ne soit pas prête mais il est demandé qu'elle s'engage par écrit (délibération) à lancer la réflexion sur ce mandat. Il faut tous les éléments de positionnement avant les prochaines élections communautaires.
 - **Fonctionnement des comités** : il ressort que de nombreuses commissions dont les enjeux sont majeurs comme la voirie ou les déchets doivent se réunir. Il faut leur donner du sens.
Les comités doivent être des lieux de débats plus que des lieux d'information.
Enfin, il faudrait donner plus de pouvoir au bureau pour délibérer sur les décisions de gestion quotidienne et libérer du temps en conseil pour débattre de ce qui aurait été travaillé en amont dans les commissions. Il faut que les élus retrouvent leur place d'élus.
 - **Maison France Service** : Il est proposé que le sujet des MFS soit débattu par les élus.
 - **Déploiement de la fibre optique par le syndicat ADN** : La CCBDP va écrire à la Présidente d'ADN pour demander les raisons qui ont justifié le nouveau planning et qu'elle s'engage à ce que les petites communes des Baronnies ne soient pas les oubliés en fin de programme.
 - **La CCBDP doit former la Commission d'Appel d'Offre (CAO). 2 représentants du territoire sont proposés :**
 - **TITULAIRE** : Jacques NIVON
 - **SUPPLEANT** : Olivier SALIN
- Les présents valident les candidatures qui seront soumises au conseil communautaire.**

Le Vice-Président Territorial
Claude BAS



Le Président
Thierry DAYRE

